RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 02196
Numéro SIREN : 419 957 857
Nom ou dénomination : ANY DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2023 sous le numéro de dépôt 14868

985 2146

ca reflète comptes de gestion

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ANY DISTRIBUTION "Everwood" — 1 2

Adresse de l'entreprise : CENTRE COMMERCIAL REGIONAL BP 108 94000 CRETEIL — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 4 1 9 9 5 7 8 5 7 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 18 AOUT 2023
SOUS LE N° 1488

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 227	AG	1 227	
		Fonds commercial (1)	AH	332 449	AI		332 449
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	78 702	AU	72 548	6 153
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	2 420	BG		2 420
		Autres immobilisations financières *	BH	45 183	BI		45 183
		TOTAL (II)	BJ	459 981	BK	73 776	386 205
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	480 161	BU		480 161
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	29 287	BW		29 287
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	258 597	BY		258 597
		Autres créances (3)	BZ	47 708	CA		47 708
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	192 874	CG		192 874
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	28 693	CI		28 693
		TOTAL (III)	CJ	1 037 320	CK		1 037 320
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 497 300	1A	73 776	1 423 525

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ANY DISTRIBUTION "Everwood" — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 64 000)	DA	64 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(64 273)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(47 738)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(40 010)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	314 323
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	861 795
	Dettes fiscales et sociales	DY	105 885
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	181 532
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 463 535
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 423 525

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 463 535
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	6 184

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire.

certifié conforme le gérant

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 1 423 524,75 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -47 737,58 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 10 ans*
Constructions	*de 10 à 20 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:
Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit°, créat° viremt pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	*333 676*		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements	*70 683*		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	*8 018*		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	*78 702*		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	*48 613*	*-1 010*	
TOTAL	*48 613*	*-1 010*	
TOTAL GENERAL	*460 990*	*-1 010*	

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			*333 676*	*1 227*
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements			*70 683*	*70 683*
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			*8 018*	*8 018*
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			*78 702*	*78 702*
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			*47 603*	
TOTAL			*47 603*	
TOTAL GENERAL			*459 981*	*79 929*

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	*1 227*			*1 227*
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers	*62 802*	*1 728*		*64 530*
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	*8 018*			*8 018*
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	*70 821*	*1 728*		*72 548*
TOTAL GENERAL	*72 048*	*1 728*		*73 776*

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales,agencements,constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers	*1 728*				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	*1 728*				
TOTAL GENERAL	*1 728*				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	*2 420*		*2 420*
Autres immobilisations financières	*45 183*		*45 183*
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	*258 597*	*258 597*	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	*37 570*	*37 570*	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	*10 137*	*10 137*	
Charges constatées d'avance	*28 693*	*28 693*	
TOTAL GENERAL	*382 600*	*334 997*	*47 603*
Montant des prêts accordés dans l'exercice	*1 600*		
Remboursements des prêts dans l'exercice	*5 240*		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	*6 184*	*6 184*		
- plus d'un an	*308 139*	*308 139*		
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	*861 795*	*861 795*		
Personnel et comptes rattachés	*67 918*	*67 918*		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	*20 626*	*20 626*		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	*16 638*	*16 638*		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	*704*	*704*		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	*181 532*	*181 532*		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	*1 463 535*	*1 463 535*		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	*51 861*			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*3 600*
Dettes fiscales et sociales	*47 815*
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	*51 415*

7.2 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	*28 693*	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	*28 693*	

Commentaires:

« ANY DISTRIBUTION »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 64 000 Euros

Siège social : Centre Commercial Créteil Soleil

94000 CRETEIL CEDEX

R.C.S. CRETEIL B 419 957 857

RAPPORT DE GESTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS

Chers associés,

Je vous ai réunis en assemblée générale ordinaire, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous exposer l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Tous les documents et pièces prévus par la législation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social pendant les délais impartis.

I - SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE SOCIAL

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1.899.479 € contre 1.241.776 € pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1.907.096 € contre 1.403.173 € au 31 décembre 2021, les charges d'exploitation se sont élevées à 1.960.392 € contre 1.400.938 € pour l'exercice précédent, ce qui a dégagé une perte d'exploitation de 53.296 € contre un bénéfice de 2.235 € au 31 décembre 2021.

Après un bénéfice financier de 5.559 €, le résultat net comptable se traduit par une perte de 47.738 € contre un bénéfice de 28.424 € pour l'exercice précédent.

II - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

Notre Société a poursuivi ses activités sociales, de façon normale, sans incident notoire, et ce, tant auprès de la clientèle que des collectivités.

III - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Je vous propose d'affecter la perte nette de l'exercice qui s'élève à la somme de 47.737,58 € de la façon suivante :

- le solde au poste « report à nouveau » : 47.737,58 €uros

Après cette affectation, le compte report à nouveau sera débiteur de 112.010,13 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au cours des trois précédents exercices :

EXERCICE	DISTRIBUTION
2021	Néant
2020	Néant
2019	Néant

IV - CONTINUATION MALGRE LES PERTES CONSTATEES

Nous vous rappelons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître une perte de 47.737,58 €, ce qui a eu pour effet de diminuer le montant des capitaux propres qui ressortent ainsi à la somme de -40.010 €, soit moins élevé que la moitié du capital social s'élevant à 64.000 €.

En pareil cas, l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966 prévoit que les associés doivent décider dans les quatre mois suivant l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la société dispose d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social.
Etant donné que nous avons bon espoir de reconstituer les capitaux propres dans le délai imparti par la loi, nous maintenons notre proposition de ne pas dissoudre la société.

V - PERSPECTIVES D'AVENIR

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, les incertitudes liées à l'activité sur l'exercice 2023 sont nombreuses

CECI EXPOSE :

Vous aurez en outre à donner quitus entier, définitif et sans réserve à **Monsieur Stéphane BESNAINOU**, gérant de la société pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vous aurez également à approuver en tant que de besoin, les opérations pouvant tomber sous le coup de l'article L.223-19 du Code de Commerce, intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant cet exercice.

Par ailleurs, nous vous demandons d'approuver purement et simplement le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait et signé à Créteil, en trois exemplaires,
L'an deux mille vingt trois, le six juin

La gérance



« ANY DISTIBUTION »

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 64 000 Euros

Siège social : Centre Commercial Créteil Soleil

94000 CRETEIL

R.C.S. CRETEIL B 419 957 857

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS

L'an deux mille vingt trois,
Le vingt-neuf juin à dix-huit heures,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée « **ANY DISTRIBUTION** » au capital de soixante-quatre mille euros, se sont réunis au siège social de la société, sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS :

ASSOCIES	**Nombre de parts**	**Signatures**
■ **SARL BONY CONSEILS, représentée par sa Gérante Madame GUEZ Carole**	200 parts	
■ **SARL BES CONSEILS, représentée par son Gérant Monsieur BESNAINOU Stéphane**	200 parts	
TOTAL	**400 parts**	

Tous les associés présents donnent acte de la régularité de la convocation.

Monsieur Stéphane BESNAINOU préside la réunion en sa qualité de gérant de la Société **ANY DISTRIBUTION**.

Il constate que l'intégralité du capital social est représentée et qu'en conséquence l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés les documents suivants :

- le rapport de gestion,
- l'inventaire, le bilan, compte de résultat et annexes arrêtés au 31 décembre 2022,
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le registre des procès-verbaux des assemblées générales,

en un mot, tous les documents, qui conformément à la loi, doivent être tenus à la disposition des associés ou adressés à ceux-ci s'ils en ont fait la demande.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes dudit exercice,
- Affectation du résultat,
- Quitus de la gérance,
- Approbation, s'il y a lieu, des opérations pouvant tomber sous le coup de l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Perte de plus de la moitié du capital social,
- Continuation de la société,
- Questions diverses.

Monsieur Stéphane BESNAINOU donne lecture du rapport de gestion et fait le point sur la situation économique, financière et commerciale de la société.

Puis, il offre la parole aux associés qui auraient des observations à formuler.

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises successivement aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, ayant eu connaissance de l'inventaire, du bilan, compte de résultat et annexes arrêtés au 31 décembre 2022 ainsi que du rapport de gestion, et après avoir entendu les explications échangées en cours de séance, approuve purement et simplement les comptes et le bilan qui lui sont présentés, se soldant par **une perte de l'exercice de 47.737.58 €uros,** ainsi que toutes les opérations qui y sont traduites ou en découlent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la gérance décide d'affecter la perte nette de l'exercice qui s'élève à la somme de 47.737,58 € de la façon suivante :

- le solde au poste « report à nouveau » : 47.737,58 €uros

Après cette affectation, le compte report à nouveau sera débiteur de 112.010,13 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes antérieurement distribués :

EXERCICE	DISTRIBUTION
2021	Néant
2020	Néant
2019	Néant

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserve à **Monsieur Stéphane BESNAINOU**, gérant de la société, pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, l'assemblée générale ordinaire délibérant par application de l'article L. 223-42 du Code du Commerce et après examen de la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, approuvés par la même assemblée générale, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital, décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix, est rejetée.

L'assemblée générale constate, en conséquence que cette résolution est rejetée et que la société continuera son exploitation. Il est rappelé que la société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur égale à la moitié du capital social.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, du fait du rejet de la résolution qui précède, qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs à l'effet de réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde disponible entre les associés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, ayant eu connaissance du rapport de gestion et après avoir entendu les explications échangées en cours de séance, approuve en tant que de besoin les opérations tombant sous le coup de l'article L.223-19 du Code de Commerce, intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, à l'exception des associés directement intéressés qui n'ont pas pris part au vote.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à délibérer, la séance est levée à vingt heures, et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par tous les associés présents.

SARL BES CONSEILS
Représentée par son Gérant
Monsieur BESNAINOU Stéphane



SARL BONY CONSEILS
Représentée par sa Gérante
Madame GUEZ Carole

